

Femmes enceintes et médicaments

Divers médicaments sont à éviter pendant la grossesse. En cas de doute, interroger un professionnel de santé avant de prendre tout médicament quand une grossesse est possible ou en cours.

Maladie chronique : arrêter, remplacer ou continuer un traitement

● Quand on prend un médicament régulièrement et qu'une grossesse est souhaitée, est en cours, ou peut être en cours, l'avis d'un soignant est nécessaire pour savoir quoi faire. La décision de prendre un médicament n'est pas banale : elle engage aussi l'enfant à naître.

● Certains médicaments causent des malformations ou sont toxiques pour l'enfant à naître, parfois longtemps après l'arrêt du traitement. Il est indispensable de les arrêter dès qu'une grossesse est envisagée.

● Parfois, il est possible de changer de traitement en choisissant autant que possible un médicament bien étudié pendant la grossesse, à la dose la plus faible possible, et pendant le moins de temps possible.

● Parfois, il est moins risqué de poursuivre un traitement que de l'interrompre. L'arrêt brutal de certains médicaments provoque chez la mère des effets néfastes, qui mettent aussi en danger l'enfant à naître (par exemple, l'arrêt brutal des traitements de l'épilepsie ou de l'asthme). Une surveillance attentive est nécessaire jusqu'à l'accouchement.

Attention à l'automédication

● En cas de doute, toujours prendre l'avis d'un soignant avant de débiter un traitement car des médicaments qui semblent anodins peuvent être dangereux pour la mère et l'enfant à naître. Y compris quand ils sont en vente libre et quelle que soit leur voie d'administration : par la bouche, sur la peau, dans les yeux, par le nez, etc.

● Des affections courantes surviennent parfois pendant une grossesse : nausées ou vomissements, douleurs diverses, rhumes, etc. Elles guérissent généralement sans médicament. En cas de constipation, une alimentation riche en fibres est souvent suffisante et évite de recourir à des laxatifs.

● Pour soulager une douleur, quand un médicament est nécessaire, le premier choix est le *paracétamol*, sans en

banaliser l'usage. Pendant toute la grossesse, il ne faut JAMAIS utilisé d'anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS), comme l'*aspirine* ou l'*ibuprofène*, même en application sur la peau.

● Attention aussi aux compléments alimentaires ou aux produits à base de plantes dont les effets indésirables sur la grossesse sont souvent mal connus. Les "cocktails" de vitamines et de minéraux sont à éviter, car un apport excessif en fer, en iode ou en vitamine A peut être toxique pour l'enfant à naître.

Signaler une grossesse et tout traitement

● En France, un pictogramme (dessin) indiquant un danger ou une interdiction d'utilisation chez une femme enceinte est obligatoire sur les boîtes de médicaments nocifs pour la grossesse ou pour le futur enfant. Cependant, l'absence de pictogramme sur la boîte ne signifie pas une absence de danger, notamment parce que le risque est parfois connu tardivement. Et pour un même médicament, les informations sur le risque peuvent être différentes selon le nom de marque du médicament.

● Prendre un médicament déconseillé pendant la grossesse conduit rarement à envisager une interruption de grossesse. Mais il est nécessaire d'en discuter avec les professionnels de santé pour estimer le risque éventuel.

● Quand un médicament est proposé par un professionnel de santé, lui signaler systématiquement une grossesse ou un souhait de grossesse pour éviter de prendre des risques avec les médicaments.

©Prescrire – avril 2021

Sources • "Choisir un traitement avec une femme enceinte" *Rev Prescrire* 2013 ; 33 (358) : 583-590. • "Les femmes enceintes très exposées aux médicaments en France" *Rev Prescrire* 2018 ; 38 (419) : 669-671.



Toutes les fiches *Infos-Patients Prescrire* dans l'**Application Prescrire** et sur www.prescrire.org.

Support vidéo en accès libre

Regarder la vidéo de *Prescrire* sur le thème "Femmes enceintes et médicaments" en scannant ce QR Code ou en tapant l'adresse www.prescrire.org/videogrossesse

